FAQ sur les rapports de contenu musical d'oeuvres audiovisuelles

*Q. Qu’est-ce qu’un rapport de contenu musical?*

R.  Un rapport de contenu musical est un document qui fournit les détails sur toute la musique utilisée dans une production audiovisuelle comme un film, un épisode de série télévisée et même une annonce publicitaire à la télévision.  Un rapport de contenu musical énumère les musiques utilisées comme thème ou comme musique de fond dans ces productions, ainsi que les chansons indépendantes incluses dans la trame sonore.

*Q. Comment la SOCAN utilise-t-elle l’information des rapports de contenu musical pour payer des redevances d’exécution aux auteurs, aux compositeurs et aux éditeurs de musique?*

R. La SOCAN reçoit régulièrement des renseignements sur la programmation qui indiquent quelles productions sont présentées à la télévision et dans les cinémas. Grâce à ces informations nous pouvons déterminer le nombre d’exécutions qui ont lieu. Toutefois, les renseignements sur la programmation ne fournissent aucun détail sur la musique utilisée dans les productions. Sans les rapports de contenu musical, ces exécutions demeureraient non identifiées et donc impayées. Pour obtenir les détails sur les musiques utilisées dans une production, nous devons nous fier aux renseignements indiqués dans les rapports de contenu musical.

*Q. Précisément, quelle information est fournie à la SOCAN dans un rapport de contenu musical?*

R. La première section d’un rapport de contenu musical fournit les détails essentiels de la production comme son nom, sa date, les noms du réalisateur et des acteurs, le pays d’origine, les ventes à l’étranger, etc. Ces renseignements sont particulièrement utiles pour identifier quelle production correspond aux données d’exécution que nous recevons de chaque ODE. La deuxième section du rapport précise les détails de chaque pièce de musique utilisée dont son titre, son compositeur, son éditeur, les parts de propriété et le type d’utilisation (par exemple, thème ou musique de fond).

*Q. Qui a la responsabilité de soumettre le rapport de contenu musical à la SOCAN?*

R. Le rapport de contenu musical rempli par le producteur d’un film ou d’une émission de télévision est considéré comme une source faisant autorité, mais ces rapports peuvent aussi nous être envoyés par des diffuseurs, des distributeurs, des organisations de droits d’exécution étrangères et des membres.  En tant qu’auteur, compositeur ou éditeur, il est conseillé de demander à toute maison de production avec laquelle vous travaillez de soumettre leurs rapports de contenu musical à la SOCAN et de vous en fournir une copie pour vos dossiers.

*Q. Comment puis-je soumettre un rapport de contenu musical à la SOCAN?*

R. Les rapports de contenu musical de la SOCAN peuvent être remplis en ligne et envoyés à [soumettrecuesheet@socan.com](mailto:soumettrecuesheet@socan.com) . Tout autre format électronique de rapport peut aussi nous être envoyé par courriel à [soumettrecuesheet@socan.com](mailto:soumettrecuesheet@socan.com) . La SOCAN accepte aussi les copies papier par la poste ou par télécopieur.

*Q. Comment dois-je remplir un rapport de contenu musical ?*

R. Vous trouverez des instructions détaillées sur la façon de remplir un rapport de contenu musical à [Comment remplir un rapport de contenu musical](http://uat.socan.ca/files/pdf/AVCueSheet_FRE_2012.pdf)  
Pour obtenir des modèles de rapport de contenu musical, allez à  [Exemple de rapport de contenu musical](http://uat.socan.ca/files/pdf/Sample%20Film%20Cue%20Sheet_FR.pdf)

Pour toute question, écrivez à notre Centre d’informations à [membres@socan.com](mailto:membres@socan.com) ou composez le 1-866-317-6226.